

Avant-propos

L'Histoire a la mémoire sélective. Le nom de Samuel Schwartzbard est aujourd'hui bien oublié. Rares, à la vérité, ceux qui se souviennent que ce petit Juif russe a assassiné en plein Paris, au printemps 1926, l'ancien chef de l'éphémère République nationale ukrainienne Simon Petlioura, qu'il estimait responsable des pogromes perpétrés en Ukraine pendant les années de guerre civile.

Le crime, dans toute société policée, est voué à la répression. Faisant fi des mobiles, le droit pénal ne considère que l'intention criminelle. Est coupable celui qui a voulu tuer ; est qualifié d'assassin celui qui tue avec préméditation.

Or, sans conteste, Samuel Schwartzbard a tué avec préméditation, assumant son acte avec bonne conscience. Paradoxalement l'assassin, grâce au prodigieux talent d'un avocat hors de pair — et à la formidable mobilisation de l'opinion publique — a été acquitté par la cour d'assises de la Seine le 28 octobre 1927, au terme d'un procès spectaculaire demeuré pour l'Histoire le « Procès des pogromes ».

Mais un procès d'assises est toujours une agression. S'il est fréquent que l'accusé, broyé par la machinerie judiciaire et par la violence de l'accusation, devienne à son tour une victime, il n'est pas rare que la véritable victime sorte abîmée de l'épreuve, sous les coups de boutoir de la défense.

C'est ce qui s'est produit. Couvert d'opprobre par l'opinion publique qui le compare au Diable, l'ataman Petlioura fait désormais figure de « massacreur de Juifs ». C'est l'image que la mémoire collective garde de lui. Excepté en Ukraine où, sous la double auréole du héros et du martyr, il laisse un souvenir sublime.

Alors ? Vengeance légitime ? Acte de justice ou mystification historique ? Le temps n'est-il pas venu de poser sur cette affaire singulière un regard d'historien ?

Dégagé de toute frénésie passionnelle, l'historien doit être désintéressé. Son rôle n'est pas de soutenir une cause ni de conforter une idéologie, fût-elle dominante. Il doit borner son effort à essayer de voir clair en s'attachant exclusivement à la vérité. En plaçant l'exigence de vérité au centre de mon travail, j'ai cherché avant toute chose à bien savoir, à bien comprendre.

Or, en dépit de tout ce qui a été publié à ce sujet, la connaissance du rôle exact de Petlioura dans la tragédie des pogromes reste faussée par les idées reçues ou les partis pris. J'ai donc voulu faire, selon la formule de Péguy, non pas de « l'histoire polie, mais de l'histoire historique », et réconcilier de la sorte — tant soit peu — l'Histoire et la Justice, souvent brouillées.

Pour autant, mon propos n'a pas été de tenter une réhabilitation. L'unique ambition du présent ouvrage est — hors de toute idéologie consensuelle — de permettre à chacun de se forger une conviction.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	7
---------------------------	---

Première partie

LE CRIME

I. UN CRIME VENGEUR	11
II. UN CRIME ABSOUS	41
III. UN CRIME FONDATEUR	79

Deuxième partie

L'AFFAIRE

IV. LA TRAGÉDIE UKRAINIENNE	99
V. LES POGROMES	125
VI. PETLIOURA ET LES JUIFS	145
CHRONOLOGIE	181
BIBLIOGRAPHIE	185
INDEX DES NOMS PROPRES	187